

Commune de PIGNANS



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire  
Du 05 juin 2023

## ARRÊTÉ N° 2023/260

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant le niveau Sécurité renforcée Risque attentat du Plan Vigipirate sur le territoire français,  
Considérant la demande de l'association « JUSTE EN FACE » représentée par sa Présidente, Madame Elisabeth CIREFICE, pour utiliser le domaine public communal afin de procéder aux répétitions du spectacle « SOIRÉES D'ÉTÉ » place de la Mairie, le lundi 12 juin 2023,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Afin de sécuriser les répétitions du spectacle organisé par l'association « Juste en Face », la circulation et le stationnement seront interdits sur la place de la Mairie le lundi 12 juin 2023 de 17h à 18h30. À cet effet, la barrière pivotante entre la place de la Mairie et la place des Armistices sera fermée.

#### Article 2 :

La signalisation concernant les interdictions de circuler sera mise à disposition par les Services Techniques communaux en coordination avec la Police Municipale puis mise en place par l'association « JUSTE EN FACE » **qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui surviendrait du fait de cette manifestation.**

#### Article 3 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

#### Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 05 juin 2023.

Le Maire,  
Fernand BRUN

